

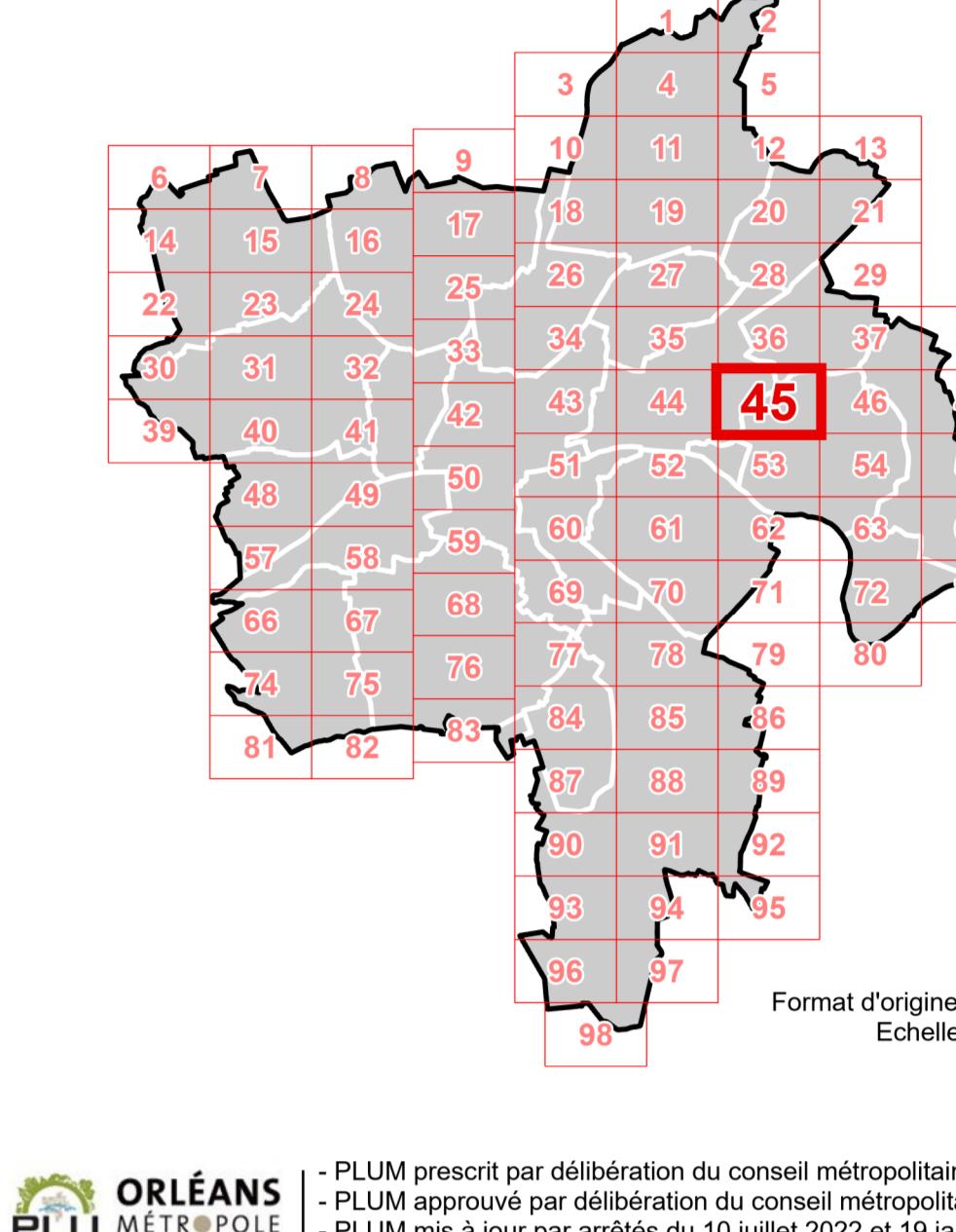


PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

ORLÉANS MÉTROPOLE

PLAN DE ZONAGE AU 2000e

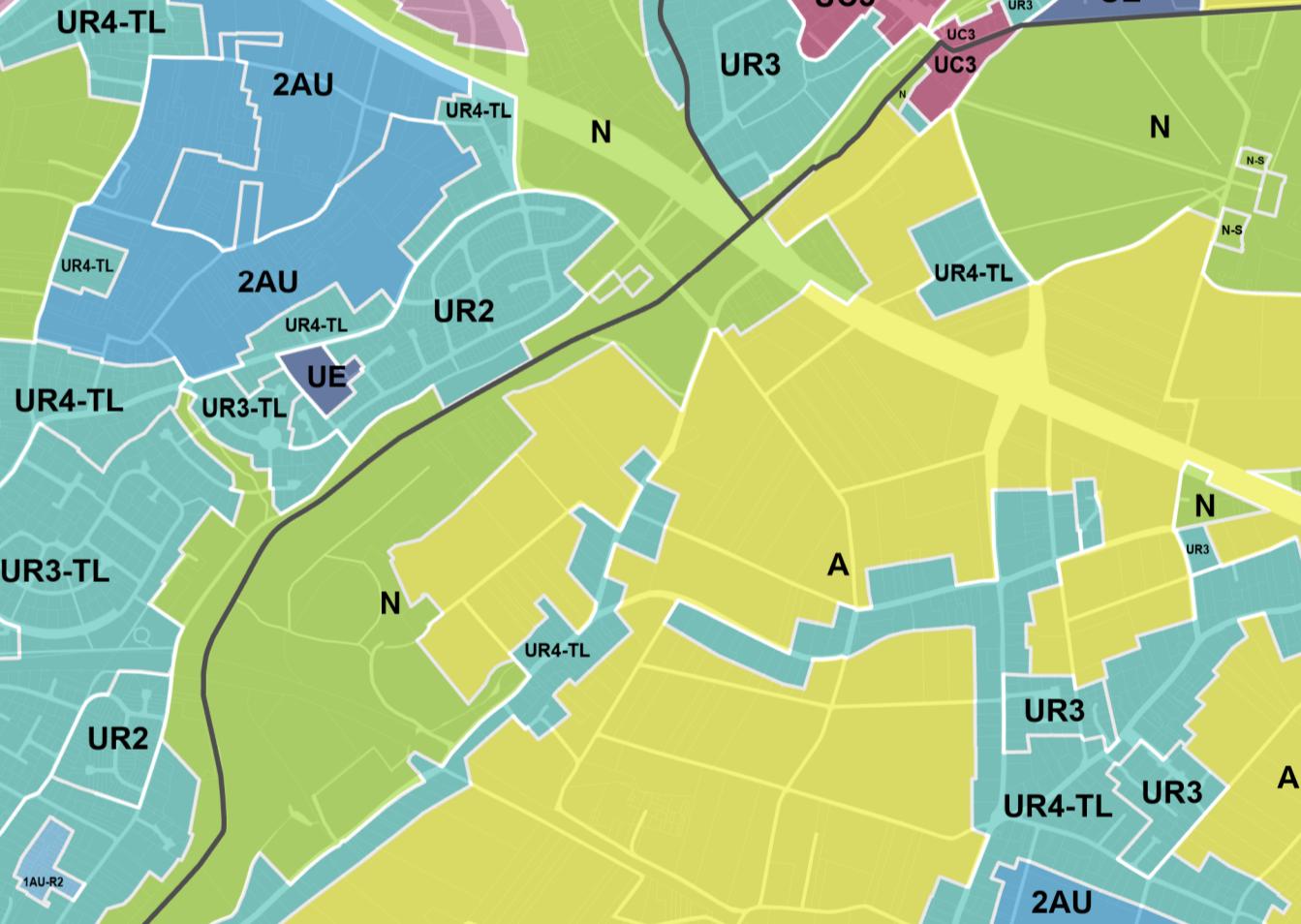
Planche n°45



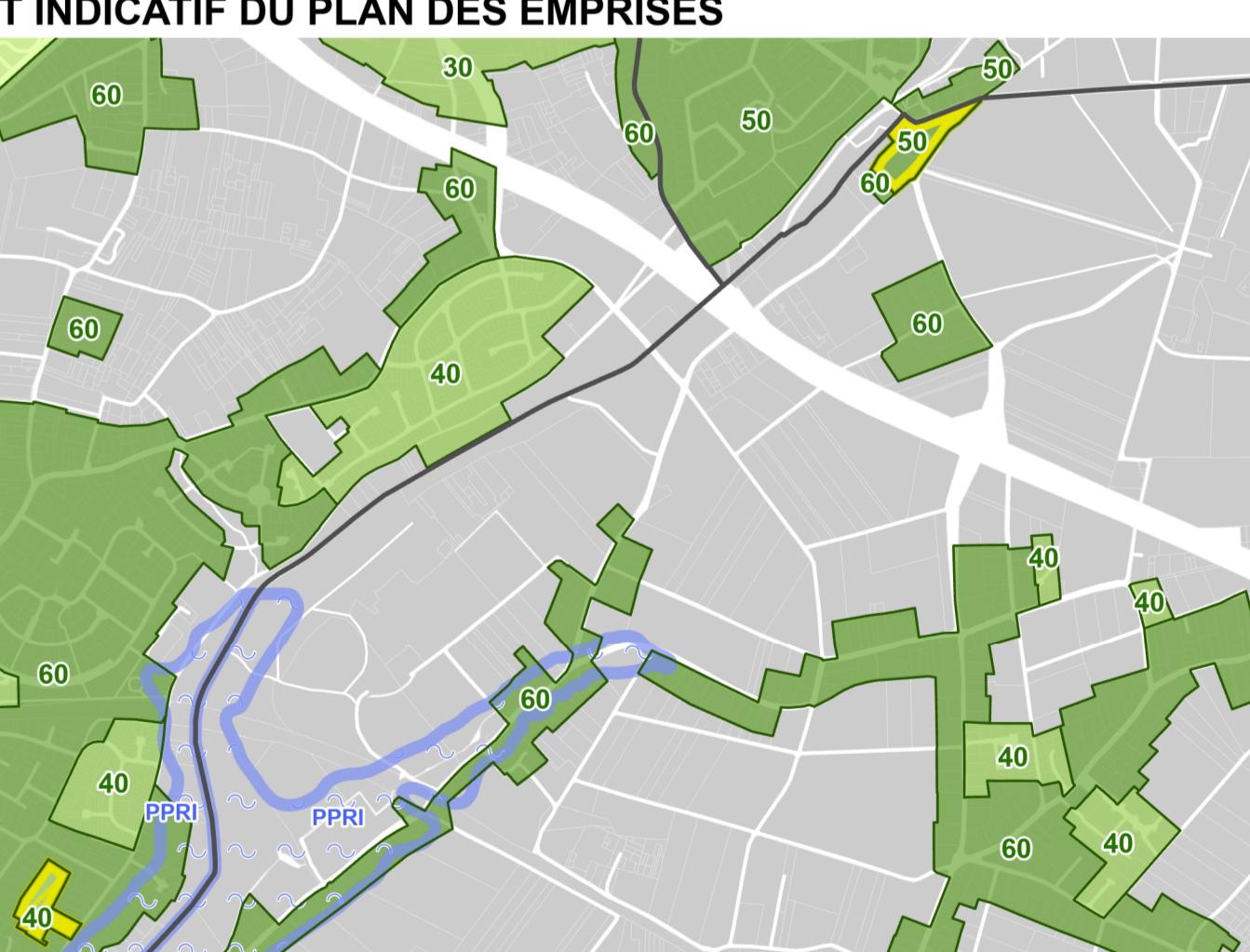
GENDE DE LA PLANCHE

Principes de l'aménagement	Principes d'urbanisme
Principes d'urbanisme	
Zonage d'urbanisme	
zone Urbaine de Centralité 1 : le centre métropolitain 2 : les centres-villes 3 : les centre-bourgs 4 : les centralités de quartiers	
zone Urbaine de Boulevard grands boulevards	
zone Urbaine de Faubourg 1 : les faubourgs urbains 2 : les faubourgs résidentiels 3 : les faubourgs diffus	
zone Urbaine Résidentielle 1 : les secteurs résidentiels urbains 2 : les secteurs d'ensembles résidentiels 3 : les secteurs pavillonnaires 4 : les secteurs d'habitat diffus 5 : les hameaux	
zone Urbaine de Projet secteurs de projet et de revitalisation urbaine	
- zone Urbaine d'Activités Economiques E1 : les secteurs d'activités mixtes E2 : les secteurs d'activités commerciales E3 : les secteurs d'activités industrielles E4 : les secteurs de bureaux et d'activités médicales	
zone Urbaine d'Equipements secteurs d'équipements à vocation collective	
- zone A Urbaniser dans un 1er temps secteurs à urbaniser à court et moyen terme	
- zone A Urbaniser dans un 2e temps secteurs à urbaniser à moyen et long terme	
zone Agricole secteurs agricoles	
zone Naturelle secteurs naturels et sensibles	
N Indice de taille minimale de logements (DC-1.3.2)	
	Prescriptions d'urbanisme
	Prescriptions paysagères ou environnementales
	▲ Cône de vue et perspective majeure
	* Arbre protégé
	■ Linéaire boisé
	▨ Alignement d'arbres
	▢ Cœur d'ilot
	▢ Parc et jardin
	▢ Boisement urbain et espace d'ornement
	▢ Espace boisé classé
	▢ Jardins familiaux et partagés
	▢ Frange agricole ou paysagère
	▢ Zone humide et d'aménagement hydraulique
	Prescriptions d'aménagement ou de projets
	○ Bâti susceptible de changer de destination
	★ Élément bâti remarquable
	▢ Ensemble patrimonial
	▨ Linéaire commercial protégé
	▢ Emplacement réservé
	▢ Secteur de constructibilité limité
	▢ Secteur imposant un minimum (>) ou un maximum (<) de logements locatifs sociaux
	▢ Zone non aedificandi
	▢ Stationnement de plus de 3 mois
	▢ Secteur d'Orientation d'Aménagement et de Programmation
	▢ Secteur de transports publics collectifs

AT INDICATIF DU ZONAGE D'URBANISME EN COULEUR



INDICATIE PUBLIANA DEZUMBRIRI



de 30% à 49,9%	de 50% à 64,9%	65% et +	
-----------------------	-----------------------	-----------------	---

